



Mouvement départemental

Les organisations syndicales agissent

Les organisations syndicales nationales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, UNSEN-CGT Educ'Action, SE-UNSA, SUD-Education ont été reçues en audience au ministère de l'Éducation nationale lundi 18 février pour obtenir la suspension de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré suite à la lettre commune envoyée au ministre Blanquer.

N'entendant pas les argumentations des organisations syndicales pour surseoir à sa mise en œuvre, le cabinet du ministre et la DGRH restent dans la stricte application de la note de service de novembre 2018 tout en concédant de la « souplesse » dans sa mise en œuvre localement contrairement à des premières remontées de départements.

Le SNUipp 63 déplore qu'après la publication de la circulaire mobilité, les services du ministère soient toujours dans l'incapacité de donner les outils nécessaires aux DSDEN pour faire avancer ce dossier. Cette question a d'ailleurs été abordée lors de la [dernière CAPD](#). Le ministre préfère aller parader à la tribune de l'Assemblée nationale pour défendre sa loi de destruction de l'école primaire plutôt que de s'occuper de la carrière de ses personnels.

Pour rappel, les revendications de l'intersyndicale sont :

- ➔ le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes,
- ➔ la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,
- ➔ le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres,
- ➔ le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones, Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques,
- ➔ l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,
- ➔ l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD,
- ➔ l'augmentation du nombre de vœux.

Localement, l'intersyndicale SNUipp-SUD-CGT avait déjà exprimé ces revendications dans un [communiqué commun](#) le 21 janvier dernier.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr